

## ACTUALITES SOCIALES JUILLET-AOUT 2018

L'ouverture du S.I.R.H. apporte son lot d'erreurs, d'incompréhensions et ce, malgré les nombreuses alertes de la CFTC.

Le principe de "livrer à date", oblige les salariés à travailler sur des produits que nous ne pouvons considérer comme aboutis.

Hier RSI, la D.D.A. et aujourd'hui le S.I.R.H, quand aurons-nous un outil abouti avant son déploiement général à l'ensemble des salariés?

Les résultats commerciaux COVEA seraient moroses mais, à qui la faute?

Le désengagement des salariés ne serait il pas le reflet des décisions de l'employeur et d'un manque cruel de communication en cette période de transition?

## RECALCUL DES CONGES

Certains d'entre vous se sont vus décompter des congés sur 5,5 jours au lieu de 5 par semaine, d'autres des R.T.T ponctionnés sur leurs congés...

De nombreuses décisions ont été prises sans aucune consultation de vos élus.

Nous demandons des explications sur le mode de calcul de prise de congés avant bascule qui est aujourd'hui imposé aux salariés.

Comment la Direction justifie t'elle son choix ?

Qu'advient-il des heures de travail effectuées réellement sur ces semaines là?

La Direction a t'elle fait le choix de les payer en heures supplémentaires?

Contactez vos élus les plus proches que vous trouverez en fin de News letter.

## 117 jours de forfait, kezako ?

Pour les forfaits jour, les 117 jours ne sont que théoriques!!! Cela correspond au compteur d'un nouveau salarié au forfait qui aurait été embauché au 1er juin.

Pour tous les autres, soit 99,5% des salariés au forfait, ils arrivent avec leurs bagages de congés personnels à prendre, ce qui les amène à un nombre de jours bien moindre.

Vous devriez travailler 149 jours - 13,5 jours de repos - le nombre de jours de congés que vous comptiez prendre.

En cas de doute, n'hésitez pas à contacter **Laurent CHRETIEN** : [lchretien@gmf.fr](mailto:lchretien@gmf.fr)

## DU NOUVEAU DANS LES EVENEMENTS FAMILIAUX

Le nombre de jours enfants malades a été réduit, les journées dites FFSA sans justificatifs n'existent plus. C'est ce genre de régression, et non des moindres puisqu'elle impacte l'équilibre vie privée vie professionnelle qui a incité vos élus CFTC à NE PAS SIGNER les accords liés au statut commun.

En revanche, de nouveaux droits ont vu le jour, auxquels nous n'étions pas habitués à la GMF et qui peuvent nous aider dans des périodes difficiles et douloureuses de notre vie:

- Hospitalisation d'un enfant : jusqu'à 7 jours par an
- Hospitalisation du conjoint ou d'un parent : jusqu'à 5 jours par an
- Survenance d'une maladie grave ou d'un handicap chez un enfant : jusqu'à 7 jours/ an
- Congés maternité durée légale + 6 semaines (soit 2 de plus qu'avant)

## ET DEMAIN ?

Nous restons dans l'attente des accords sur le Télétravail, droit à la déconnexion, Risques Psycho-sociaux et du devenir de nos oeuvres sociales....

A nous tous de démontrer et de convaincre la Direction que l'intérêt de COVEA et de ses (nos) clients passent par avant tout par le bien être de ces salariés.

***"Notre plus grande faiblesse est de céder au découragement. La façon la plus sûre de réussir , c'est d'essayer encore une fois" Thomas EDISON.***

POUVOIR S'OPPOSER  
**TOUJOURS  
PROPOSER**



Serge FRULLANI  
Délégué syndical central  
France entière



Sylvie SOUILLOT  
Région GRAND EST  
BOURGOGNE  
FRANCHE COMTE



Jean-Marc SLONSKI  
Région NORD  
Ile de France



Nadia ASSAOUI  
Région APC



Martial CIONCI  
Région PACAC



Didier JOST  
Région OCCITANIE



Laurent CHRETIEN  
Site central Saran



Nicolas RENARD  
Sites centraux Parisiens



Didier BIALOUX  
Région CENTRE